

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

MON LIVRET APPRENTISSAGE

- ▶ Qu'est ce que l'apprentissage ?
- ▶ Comment devenir apprenti ?
- ▶ Salaire et aides financières

Je découvre le monde de l'entreprise



www.mfr-occitanie-mediterranee.com



QU'EST CE QUE L'APPRENTISSAGE ?

L'apprentissage est une **formation professionnelle en alternance**, méthodique et complète, dispensée d'une part dans l'entreprise et d'autre part dans un centre de formation pour apprentis (CFA). Toutes les MFR sont CFA.

L'apprentissage permet d'**acquérir des compétences, une qualification et une première expérience professionnelle rémunérée** en préparant aux réalités de l'entreprise et en favorisant l'obtention d'un emploi.

Pour être apprenti, il faut **signer un contrat de travail, appelé contrat d'apprentissage**, qui lie l'employeur, l'apprenti et le CFA-MFR, pour toute la durée de la formation.

En apprentissage, un tiers du temps est passé au CFA-MFR, les deux autres tiers sont en entreprise.



COMMENT DEVENIR APPRENTI ?

Pour devenir apprenti, il faut être âgé de **16 à 29 ans révolus, ou 15 ans et 1 jour** si le cycle collège est terminé, au début du contrat d'apprentissage et être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.

Il n'y a pas de limite d'âge à l'apprentissage pour les personnes ayant une reconnaissance travailleur handicapé.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?

1^{ère} démarche : trouver un employeur

Pour trouver un employeur, plusieurs solutions sont disponibles :

- ▶ En parler autour de soi, activer ses connaissances (famille proche, amis...),
- ▶ Se présenter ou poser sa candidature dans des entreprises déjà connues ou repérées dans les annuaires,
- ▶ Se renseigner auprès de Pôle emploi ou des Missions Locales,
- ▶ Consulter les sites internet de la région Occitanie (apprentissageenregion.fr) et l'application ANIE,
- ▶ S'adresser à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, à la Chambre de Commerce et d'Industrie, à la Chambre d'Agriculture,
- ▶ S'adresser au CFA-MFR dans lequel on envisage de s'inscrire, qui peut apporter une aide efficace dans la recherche d'un employeur.

2^e démarche : trouver un centre de formation d'apprentis (CFA)

Le plus rapidement possible...

- ▶ S'informer auprès des centres d'information et d'orientation (CIO) et des Missions Locales,
- ▶ Consulter le site internet de l'ONISEP,
- ▶ Se rendre dans les salons spécialisés et aux Portes Ouvertes des CFA.



SALAIRE ET AIDES FINANCIÈRES

LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, l'apprenti va percevoir un salaire déterminé en pourcentage du SMIC et dont le montant varie en fonction de l'âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage.

Indicateur au 1^{er} janvier 2023

| Année d'exécution du contrat | Apprenti de - de 18 ans | Apprenti de 18 à 20 ans | Apprenti de 21 à 25 ans | Apprenti de 26 ans et plus |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Première année | 27 % soit 462 € | 43 % soit 735 € | 53 % soit 906 € | 53 % soit 1709 € |
| Deuxième année | 39 % soit 667 € | 51 % soit 872 € | 61 % soit 1043 € | 100 % soit 1709 € |
| Troisième année | 55 % soit 940 € | 67 % soit 1145 € | 78 % soit 1333 € | 100 % soit 1709 € |

* rémunérations au 1^{er} janvier 2023

LES AIDES FINANCIÈRES AUX APPRENTIS

Des aides financières existent sous certaines conditions :

- ▶ Allocation de rentrée scolaire (ARS), versée par la CAF sous certaines conditions, pour les apprentis mineurs, sur présentation d'un justificatif d'apprentissage
- ▶ Allocations familiales, versées par la CAF sous certaines conditions, jusqu'aux 20 ans de l'apprenti
- ▶ **Allocations logement (APL ou ALF ou ALS)**, versées par la CAF sous certaines conditions et un accès aux foyers de jeunes travailleurs
- ▶ **Aides Garantie Loca-Pass, Garantie Visale, Mobili Jeune**, versées par Action Logement sous certaines conditions
- ▶ **Prime d'activité**, versée par la CAF sous certaines conditions, pour les apprentis majeurs
- ▶ **Exonération d'impôts sur le revenu**, jusqu'à un certain seuil
- ▶ Aide au permis de conduire de 500 €, versée par l'État via le CFA-MFR, pour les apprentis majeurs inscrits dans une école de conduite
- ▶ Carte étudiant des métiers remise par le CFA-MFR : réductions pour les transports, les activités culturelles et sportives, de la restauration rapide



LE RÉSEAU DES MFR OCCITANIE - MÉDITERRANÉE

MFR JAVOLS
Peyre en Aubrac
04 66 42 84 21

MFR LE GRAND MAS
Uzès
04 66 22 18 26

MFR LA GARDONNENQUE
Vézénobres
04 66 83 50 55

MFR PONT DU GARD
Castillon du Gard
04 66 37 09 32

**MFR GARRIGUES
DU PIC SAINT LOUP**
Claret
09 80 59 02 92

MFR LA PINÈDE
Marguerittes
04 66 75 33 39

MFR PETITE CAMARGUE
Gallargues le Montueux
04 66 35 26 62

**FÉDÉRATION
TERRITORIALE**
Nîmes
04 66 04 77 38

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

**FÉDÉRATION TERRITORIALE
OCCITANIE-MÉDITERRANÉE**

1120, route de Saint-Gilles - BP 90028
30023 NÎMES CEDEX 01

04 66 04 77 38
mfr-oc-med@mfr.asso.fr

avec le soutien de



L'ADDITION GAGNANTE POUR TON AVENIR !

Erasmus



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Une expérience professionnelle à l'étranger qui favorise la poursuite d'études et l'insertion professionnelle pour 69 % des jeunes. Au cours de leur formation en MFR, la majorité des jeunes vivent une expérience professionnelle dans 11 pays européens.

